

## Situation de l'industrie chimique de l'Europe de l'Ouest

### Assemblée générale du CEFIC\*

Le «Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique» - CEFIC, représentant l'industrie chimique de quinze pays d'Europe, a tenu son Assemblée générale, le 24 mai 1978 à Zurich, à l'invitation de la Société Suisse de l'Industrie Chimique (Sweizerische Gesellschaft für Chemische Industrie).

Monsieur Kurt Lanz (Allemagne, Hoechst A.G.) a été élu en tant que nouveau Président du CEFIC, succédant à Monsieur Jean Couture (France, Société Générale et Rhône Poulenc) qui, au cours de son mandat de deux ans, vit s'étendre les activités du CEFIC et son rôle de porte-parole de l'industrie chimique européenne. Monsieur Jacques Solvay (Belgique, Solvay et Cie) a été appelé à la Vice-Présidence du CEFIC.

En vue de renforcer la position du CEFIC au sein de l'industrie chimique, l'Assemblée générale a décidé l'inauguration d'un Comité de politique générale, dont les membres seront des personnalités à haut niveau appartenant à des entreprises parmi les plus importantes de l'industrie chimique européenne, elles-mêmes membres des fédérations affiliées au CEFIC. Étant donné le nombre sans cesse croissant des problèmes auxquels l'industrie chimique se trouve confrontée, au niveau international, le Comité de politique générale viendra compléter les activités de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du CEFIC en vue de sauvegarder les possibilités pour l'industrie chimique de rester un secteur d'industrie solide et sain.

Rapport a été fait également à l'Assemblée générale au sujet de la constitution du Centre d'Écologie et de Toxicologie de l'Industrie Chimique Européenne (European Chemical Industry Ecology and Toxicology Centre) (ECETOC). Quelques 40 entreprises de l'industrie chimique européenne intéressées à la recherche créèrent cet organisme scientifique le 6 mars 1978, dans un but de coordination des problèmes afférents aux méthodes d'essai en matière de toxicologie, de documentation, d'épidémiologie industrielle et d'information au sujet des risques potentiels des produits chimiques. ECETOC, en étroite collaboration avec le CEFIC, s'occupera de l'aspect scientifique de la discussion de ces sujets avec les diverses branches de l'industrie chimique ainsi qu'avec les organisations internationales telles que l'O.C.D.E., les Nations Unies et la C.E.E. Le siège social

d'ECETOC est à Bruxelles, à l'adresse du CEFIC.

L'Assemblée générale a également approuvé le rapport annuel d'activités du CEFIC pour l'année 1977 et a pris connaissance d'une étude statistique concernant la position de l'industrie chimique européenne dans le monde (cf. ci-dessous).

### Note de conjecture

Plus que jamais, depuis la seconde guerre mondiale, le devoir de l'industrie chimique est de se pencher sur sa situation. Ceci n'implique pas l'examen des problèmes actuels et généraux que doivent résoudre les économies ouest-européennes, comme la faiblesse conjoncturelle, le chômage, l'insécurité monétaire, le protectionnisme, etc.

L'étude des évolutions des dernières années, dont les effets sont de plus en plus discernables, peut se révéler, en fait, plus décisive. La croissance spectaculaire des années 50 et 60 a été suivie de nombreuses modifications.

Une partie non négligeable des produits de l'industrie chimique s'est standardisée et est fabriquée en quantités énormes. Les méthodes de fabrication n'étant plus le monopole exclusif de certaines entreprises chimiques, elles sont désormais considérées internationalement comme des produits d'échanges à des prix de marché mondial. C'est ainsi que les avantages de coûts comparatifs acquièrent de plus en plus d'importance. La chimie européenne a, par voie de conséquence, perdu les avantages dont elle jouissait auparavant, soit totalement soit partiellement.

Rien n'est encore dit au sujet des autres régions qui peuvent être comparées, dans ce contexte, lorsque l'on tente d'instaurer une relation entre les industries chimiques européenne et nord-américaine.

Les caractéristiques des industries chimiques nationales ne feront pas l'objet d'études détaillées. Nous nous pencherons davantage sur l'industrie chimique ouest-européenne, dans son ensemble. Sa situation, ses difficultés, ses forces et ses faiblesses, en particulier lorsqu'on la compare au niveau mondial avec celle d'autres blocs économiques, sont plus facilement perçus que lorsqu'on pro-

cède à une comparaison d'un pays à un autre.

Si l'on partage en 5 blocs les plus gros producteurs, les chiffres suivants sont obtenus :

Europe de l'Ouest : env. 30 %, Europe de l'Est : env. 22 %, Amérique du Nord : env. 25 %, Japon : env. 20 %, Divers (Australie, Afrique du Sud) : env. 13 %.

Aujourd'hui (comme il y a 10 ans) les pays industrialisés de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, les États-Unis et le Japon, sont responsables de 85 à 90 % de la production chimique mondiale. Cette situation ne changera pas au cours des années à venir. A ne pas négliger cependant sont les glissements d'importance de ces blocs entre eux. Au cours des 10 dernières années, l'Europe Occidentale (en tant que force motrice de la C.E.) a proportionnellement dépassé les États-Unis, grâce aux importants investissements étrangers de la chimie U.S. en Europe. Toutefois, les taux les plus élevés de croissance qui, au départ, étaient plus faibles, ont été enregistrés par le Japon et l'Europe de l'Est. Les 10 années à venir seront caractérisées par le renforcement de l'expansion au-delà de la moyenne des industries chimiques est-européennes. Il en résulte que la production de l'Europe de l'Est dépassera celle des États-Unis vers 1985 et qu'elle atteindra le même niveau que celle de l'Europe occidentale. Après 1985, les industries chimiques de l'Europe de l'Ouest et de l'Est ainsi que des États-Unis seront également fortes et représenteront respectivement un quart de la production chimique mondiale.

Les avantages des autres régions sont-ils responsables de la perte d'importance relative de l'industrie chimique européenne ou l'Europe Occidentale en est-elle le responsable ? La réponse se trouve sans nul doute dans l'étude des économies des différents pays.

Les reculs de croissance ne sont prévus que pour certains producteurs européens, par exemple : la R.F.A., la Suisse et les Pays-Bas. L'industrie chimique ouest-européenne constitue un bloc nettement moins homogène que celle des États-Unis, du Japon ou de l'Europe de l'Est. Même au sein de la C.E.E., qui ne connaît plus de droits de douane internes, des barrières tarifaires commerciales persistent. Les différences de langues, de mentalités, des politiques monétaires, salariales, fiscales, sociales et de protection de l'environnement, ainsi que le climat politique en général, constituent des entraves majeures à une activité commerciale cohérente au niveau européen.

Aux écarts, entre autres, des forces

financières et des structures du commerce extérieur, il faut ajouter l'influence, différente d'un pays à l'autre, qu'exerce l'Etat et qui peut prendre la forme de simples directives ou de nationalisation.

Ceci nous amène au problème essentiel de l'industrie chimique de l'Europe Occidentale : les surcapacités dans le domaine des fibres et des matières synthétiques.

Il ne s'agit pas uniquement d'une réduction mondiale de la demande et des importations exerçant une influence sur les prix des pays à faibles salaires et du bloc de l'Est. Si la chute des prix et les pertes massives qui en résultent ne s'expliquent pas toujours par les décisions politiques des différents pays de l'Europe de l'Ouest, ces dernières ont néanmoins renforcé le marasme. Les pertes des industries subissant une forte influence de l'Etat pouvant être équilibrées par des subventions de la caisse d'Etat, on remarque dans ces pays un manque de réaction aux conditions du marché.

D'autre part, des fermetures d'industries étant difficilement réalisables et pratiquement impossibles dans de nombreux pays, la solution réside dans l'augmentation des ventes sur le marché interne et dans l'accroissement des exportations vers les marchés extra-européens. Les avantages et les pratiques commerciales des autres gros producteurs chimiques rendent néanmoins l'application de cette solution plus compliquée.

En plus des avantages structurels connus (en particulier les bas prix de l'énergie pétrochimique et des matières premières), la chute du dollar des dernières années a favorisé l'industrie chimique U.S. C'est ainsi que le coût de la main d'œuvre est moins élevé aux États-Unis que dans de nombreux pays de l'Europe de l'Ouest. La concurrence qu'exercent les U.S.A. est nuisible non seulement à eux-mêmes ou aux marchés ouest-européens, mais à tous les marchés du monde.

Les importations de produits chimiques standards de l'Europe de l'Est à des prix artificiellement bas, inondent le marché ouest-européen, très ouvert, des produits chimiques. Les accords de compensation ne facilitent pas notre situation. La concurrence japonaise se fait moins ressentir en Europe Occidentale mais perturbe, par contre, très désagréablement les marchés tiers, par exemple, lorsque des quantités «spot» au Japon conduisent à des chutes légales des prix.

Il ne faut pas, finalement, ignorer les Etats membres de l'OPEC et perdre de vue qu'ils offrent, à moyen terme, de consi-

dérables capacités pour les produits chimiques de base et qu'ils rechercheront un débouché pour leur production, principalement à l'étranger, et donc en Europe.

Il n'y a dès lors pas lieu de s'étonner, en considération de ces problèmes et de la faiblesse conjoncturelle générale, que l'industrie chimique européenne soit actuellement sous pression. Le redressement espéré pour 1977 ne s'est pas produit et la croissance de 3 % de l'industrie chimique est restée bien inférieure à la tendance de croissance à long terme.

Les enquêtes menées par les instituts prévoient une légère amélioration des affaires. Il n'y a néanmoins pas lieu d'espérer de grandes améliorations pour 1978 ou 1979.

Une augmentation de 4 % des quantités de production pour cette année semble réaliste, si l'on tient compte des circonstances actuelles. Les prix stagnent et, dans certains cas, régressant, ne permettent pas de s'attendre à une croissance substantielle du volume des ventes. Même si l'on espère un redressement de la demande en produits chimiques pour le 2<sup>e</sup> semestre de cette année, rien ne laisse prévoir une amélioration spectaculaire de la chimie pour l'année 1979. Tout au plus peut-on prévoir que le redressement économique se poursuivra péniblement.

Notre branche d'industrie n'est toutefois pas pessimiste. L'industrie chimique ouest-européenne devra certes relever les défis qui lui seront lancés en ce qui concerne son rendement, sa créativité et son dynamisme au cours des années à venir. Elle est suffisamment efficace pour satisfaire aux demandes qui lui seront imposées, à la condition d'utiliser pleinement l'atout que représentent ses collaborateurs hautement qualifiés, de rejeter les importations à des prix de dumping, de respecter la liberté du commerce mondial et de l'imposer à ses partenaires commerciaux.

L'industrie chimique de l'Europe de l'Ouest dépend du Marché Commun. Elle espère arriver à éliminer les barrières nationales, à créer des conditions politiques cohérentes en Europe et valides à long terme et à instaurer une politique de concurrence qui sauverait la CEE de l'effondrement. Ainsi l'industrie chimique ouest-européenne, traditionnellement ouverte, comptera-t-elle parmi les industries de croissance et contribuera-t-elle avec autant de succès qu'auparavant à résoudre les nombreux problèmes économiques et techniques qui sont actuellement posés.

\* CEFIC, 250 avenue Louise, Bte 71, B 1050 Bruxelles. Tél. 02.640.20.95.

## Les matières plastiques et leur avenir

A l'occasion du Salon Europlastique-Eurocaoutchouc 78, qui s'est tenu du 13 au 21 juin 1978 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris, et de la 5<sup>e</sup> Conférence européenne des plastiques et des caoutchoucs, organisée par la Société de Chimie Industrielle au Centre International de Paris, l'A.P.M.E., l'Association Européenne des Producteurs de Matières Plastiques (Association of Plastics Manufacturers in Europe) s'est réunie en Assemblée générale annuelle, le 16 juin dernier, et a tenu une conférence de presse au sujet de la situation actuelle de l'industrie des matières plastiques en France et dans les autres pays de l'Europe, ainsi que de l'environnement général de cette industrie dans la Communauté Économique Européenne.

En Europe, comme en France, l'industrie des matières plastiques a bénéficié jusqu'en 1973 d'un taux de croissance supérieur à celui des autres industries et qui, en moyenne, a été de 16 % par an. Mais aujourd'hui, et depuis 4 ans, la situation s'est profondément modifiée, comme l'a souligné M. Paul Viollet, Vice-Président de l'A.P.M.E. et Président du Syndicat Professionnel des Producteurs de Matières Plastiques (S.P.M.P.) et administrateur de Rhône-Poulenc. La France, comme le reste de l'Europe, souffre des conséquences des surcapacités et des prix de ventes insuffisants.

Ainsi, pour l'année 1977, la consommation pour l'ensemble des matières plastiques et pour les grands thermoplastiques (PVC, polyéthylène, polypropylène, polystyrène) a été la suivante :

répartit pour l'année 1977 :

- Europe de l'Ouest 42 kg
- C.E.E. 50 kg
- France 48 kg
- U.S.A. 57 kg
- Japon 48 kg

Dans une économie générale en moindre développement, de l'ordre de 3 % en moyenne, les experts estiment que les matières plastiques trouveront, après une période de réadaptation, un développement de l'ordre de 5 à 6% dans l'hypothèse d'une croissance moyenne de 3 % des productions intérieures brutes des pays européens. Ce développement sera variable suivant les produits : les produits plus techniques ou plus jeunes, comme les polyamides, le polypropylène, le polyéthylène haute densité, auront sans doute un taux de développement supérieur, et dans certains cas, ils déplaceront partiellement d'autres matières plastiques. Au contraire, les polymères plus anciens : thermodurcissables, polystyrène, PVC, polyéthylène basse densité, se développeront un peu plus lentement. En effet, les marchés auxquels s'adressent les matières plastiques ne sont pas en récession, sauf la construction en Europe. Par ailleurs, un danger extérieur guette à l'avenir les matières plastiques : ce sont les importations venant des pays situés à l'est de l'Europe (dans 2 à 3 ans) et des pays producteurs de pétrole (dans 5 à 10 ans), ces derniers désirant avoir leur propre production.

Les importations des Pays de l'Est ne représentent aujourd'hui que 1 % du marché de l'Europe, mais ces pays s'équipent

leure concertation et la disponibilité de renseignements et de statistiques précis et rapides permettant à chaque producteur de mieux orienter ses politiques commerciale et industrielle.

Le président de l'A.P.M.E., M. Meiner, a lancé un appel pour une législation raisonnable.

Des délégués A.P.M.E. participent déjà aux activités de divers groupes de travail à la Commission Européenne. L'A.P.M.E. coopère avec l'Eutraplast, le comité des fédérations de transformateurs de matières plastiques en Europe, dans le but de trouver un consensus avec les autorités au sujet des emballages perdus pour boissons.

Le Dr Günter Metz (Hoechst AG) a présenté l'évolution de la situation de l'industrie des matières plastiques lors d'une conférence de presse organisée par Hoechst : pour l'ensemble de l'année 1978, il prévoit une légère amélioration de la conjoncture qui devrait se traduire par une croissance du produit national brut de 2 à 3 %, alors qu'elle n'était que de 2 % l'an dernier.

Comme pour l'ensemble de l'économie, la consommation de matières plastiques au cours des premiers mois de l'année a connu une faible progression et demeure peu satisfaisante. Comparés à l'excellent premier trimestre 1977, les besoins en matières plastiques de grande consommation pendant les trois premiers mois de 1978 ont légèrement regressés (environ moins 2 %). Les PEBD, PP et PEHD ont enregistré une diminution par rapport au même trimestre de l'année précédente. Les PS et PVC par contre, sont restés stables. Toutefois une comparaison avec le dernier trimestre 1977, particulièrement mauvais, fait ressortir une légère augmentation des besoins qui est évaluée, en tenant compte des achats provisionnels (stocks de sécurité) à environ 3%.

Hoechst est également inquiet de la situation de surcapacité, en particulier dans le cas du polypropylène où le taux d'utilisation moyen des capacités installées actuellement en Europe de l'Ouest est de 45 à 50 %. Cette surcapacité pèse encore plus lourdement sur le marché français où les producteurs nationaux ne fournissent que 60 % des besoins, le reste étant réparti entre 13 sociétés dont certaines préfèrent encore vendre au détriment de toute rentabilité, entraînant ainsi des baisses de prix pouvant conduire, comme en fin 1977, à vendre le PP à un prix inférieur au seul coût proportionnel de fabrication. Les prix se sont heureusement raffermissés au début 1978 et il paraît important que chaque producteur continue d'adopter une attitude responsable et ferme dans leur maintien sous peine d'aller vers la catastrophe au plan financier.

	Ensemble des matières plastiques (en tonnes)	Grands thermoplastiques (en tonnes)
Consommation de l'Europe de l'Ouest . . . . .	16 300 000	11 500 000
Consommation de la C.E.E. . . . .	12 900 000	9 500 000 (Production 11 500 000)
Consommation française . . . . .	2 550 000	1 700 000 (Production 2 030 000)

En moyenne, les installations n'ont fonctionné qu'à 70 %. (Ce taux de marche n'est pas identique pour tous les produits, il est plus faible pour le polypropylène : 55 %, et plus fort pour le PVC : 72 %).

Si aucune capacité actuellement en marche n'était arrêtée, c'est seulement vers 1982-1983 que ces capacités seraient pratiquement saturées. Or, des projets existent et des installations sont en cours de construction et doivent être mises en activité avant cette date.

Par habitant et par an, la consommation apparente des matières plastiques se

avec l'aide des pays occidentaux et en imposant la reprise d'une partie de leur production qui, au départ, est disproportionnée avec leur marché intérieur.

Quelles sont les solutions préconisées par l'A.P.M.E. ? En premier, il importe d'abord que les États ne subventionnent plus la construction de nouvelles capacités qui ne seraient pas justifiées par le marché, et que les États accordent la liberté totale et irréversible des prix ; M. Viollet note, avec satisfaction, la promesse que vient de faire à ce sujet le gouvernement français.

En outre, l'A.P.M.E. demande une meil-

## La production de l'industrie chimique en Suisse

L'indice de production de l'industrie chimique, calculé trimestriellement par la Société Suisse des Industries Chimiques, a atteint la valeur de 219,3 points (1965 : 100). Ceci équivaut à une augmentation de 11,1 % par rapport au premier trimestre de l'année écoulée ou à une augmentation de 5,8 % par rapport au trimestre précédent. La production des produits phytosanitaires et celle des produits pharmaceutiques ont sensiblement augmenté, ce qui a permis de combler le retard enregistré il y a un an. Les matières synthétiques ont également enregistré une légère augmentation, en retrait de celle des savons et détergents.

Les colorants ont subi un fléchissement certain de la production, alors qu'il y a un an les résultats étaient encore meilleurs. En ce qui concerne la production des produits organiques et inorganiques, ainsi que celle des parfums et arômes et des laques et vernis elle a été en légère régression.

L'indice du chiffre d'affaires de l'industrie chimique s'est établi pour le premier trimestre 1978 à 129,2 points (moyenne de 1975 : 100), soit en légère augmentation de 2,7 % par rapport à la période correspondante de 1977. La tendance à la baisse qui avait prévalu à partir du printemps dernier semble donc se redresser.

Il faut toutefois noter qu'il ne s'agit là d'une part que du chiffre d'affaires obtenu sur les transactions effectuées en Suisse et que la valeur des exportations, une fois reconvertie en francs suisses, a souvent été diminuée des pertes de change, et que finalement le chiffre d'affaires ne donne pas d'indication sur le rendement, alors que ce dernier est l'indicateur le plus significatif de la santé des entreprises.

Le commerce extérieur de la chimie au cours du premier trimestre 1978 a suivi un développement peu satisfaisant. En effet, alors qu'au cours de la même période de l'an dernier les importations avaient augmenté de 17,8 % et les exportations de 8,2 %, cette année les taux de croissance ont fortement régressé : les importations ont diminué en un an de 7,8 %, tandis que les exportations n'ont augmenté que de 1,1 %. En chiffres absolus, les importations ont représenté 1,08 milliards de francs et les exportations 2,17 milliards de francs.

## Premier trimestre 1978 record pour Eastman Kodak

Les résultats financiers de la Société Eastman Kodak, pour le premier trimestre 1978, font apparaître un chiffre d'affaires record de 1.377.691.000 dollars en hausse de 15 % par rapport au même trimestre 1977.

Les bénéficiaires nets ont pour leur part subi un redressement spectaculaire : + 50 % par rapport à la même période 1977, et s'établissent à 141.011.000 dollars.

## Les résultats du groupe Solvay

En 1977, le chiffre d'affaires du groupe Solvay, en atteignant FB 92,9 milliards, a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due essentiellement à l'inclusion dans ce groupe de filiales nouvellement acquises, principalement en Allemagne Fédérale.

La répartition géographique des ventes par grands marchés s'est présentée comme suit : R.F.A. 24 %, France 19,5 %, Benelux 11,5 %, Italie 8,5 %, Royaume-Uni 2 % (soit en tout 66 % pour la C.E.E.), autres pays d'Europe occidentale 15,5 %, reste du monde 18,5 %.

Par grands groupes de produits, le chiffre d'affaires consolidé s'est réparti approximativement de la manière suivante :

Alcalis et dérivés . . . . .	20 %
Sels, engrais et produits calcaïques . . . . .	8,5 %
Chlore et dérivés . . . . .	8,5 %
Produits peroxydés . . . . .	6,5 %
Matières plastiques . . . . .	26 %
Matières plastiques - transformation . . . . .	16 %
Industrie du médicament . . . . .	4,5 %
Autres activités . . . . .	10 %

## Agfa-Gevaert en 1977

En 1977, Agfa-Gevaert, le géant germano-belge de la photographie, a réalisé un chiffre d'affaires avec des tiers de FB 51,3 milliards, ce qui constitue par rapport à 1976 (48,3 milliards de FB) un accroissement de 6,1 %.

Comparée à l'année passée, la croissance du chiffre d'affaires est moins forte. Ce ralentissement s'explique par le fait qu'en 1977 la consommation mondiale de produits photographiques a augmenté moins que les années précédentes. D'autre part, le groupe a encore souffert de l'érosion des cours de la plupart des monnaies étrangères face à la solide position du DM et du FB.

Le bénéfice net de 1977 a cependant été plus élevé qu'en 1976 : FB 881 millions contre FB 611 millions. Cette amélioration est due surtout à l'utilisation optimale des capacités de production et à l'augmentation modérée des coûts.

Les investissements en moyens de production durables et en participations sont passés de FB 2,4 milliards en 1976 à FB 3,2 milliards en 1977. Le budget pour la recherche et le développement des produits s'est élevé à FB 3,4 milliards, contre 3,2 milliards en 1976. Le groupe attache une grande importance à la créativité de ses services de recherche et de développement et à la rapidité avec la-

quelle les produits, nouveaux ou améliorés, peuvent être mis sur le marché.

Le programme d'investissement pour 1978 porte sur 4,3 milliards de FB, ce qui représente le montant le plus élevé dans l'histoire du groupe.

Agfa-Gevaert occupait en 1977 31.884 personnes. Outre de nombreuses unités de production, le groupe dispose de 22 filiales et d'un réseau de ± 150 représentations qui couvre le monde entier.

## La BASF au 1er trimestre

Pour le 1er trimestre 1978, le chiffre d'affaires du groupe BASF a diminué de 5,3 %, avec un montant de 5 243 millions de marks contre 5 536 millions pour la période correspondante de 1977. Pour la BASF Aktiengesellschaft, la diminution du chiffre d'affaires pour cette période a atteint 7,9 % (2 413 millions de marks contre 2 620 pour la même période de 1977).

La diminution du chiffre d'affaires du groupe, par rapport au premier trimestre 77, concerne principalement les activités à l'étranger. Pour le marché intérieur allemand, c'est avant tout le recul à BASF Aktiengesellschaft qui se fait sentir, tandis que le Groupe Wintershall et le département pharmacie ont enregistré une progression de leur chiffre. Au total, le chiffre d'affaires est sensiblement égal à celui du quatrième trimestre 77.

La diminution des résultats est la plus sensible pour les affaires intérieures ; pour les activités à l'étranger, la situation est plus nuancée. C'est en Europe, avant tout, qu'une baisse des résultats a dû être enregistrée ; elle a été par contre moins prononcée outre-mer et à la grande exportation du fait de la conjoncture favorable en Amérique du Nord. Les investissements ont augmenté ; leur accroissement concerne principalement le site de Ludwigshafen et les unités de production à l'étranger.

Le chiffre d'affaires et les résultats de BASF Aktiengesellschaft au premier trimestre 78 se sont maintenus aux niveaux du dernier trimestre de l'exercice précédent. Par rapport à la période correspondante de 1977, qui avait été relativement satisfaisante, apparaît cependant un important recul du chiffre et des résultats.

Le marché intérieur allemand connaît toujours une vive concurrence et une forte pression sur les prix. La diminution des ventes y est essentiellement imputable à la baisse des prix. Les quantités vendues à l'étranger ont augmenté, mais des pertes de change et des diminutions de recettes du fait des variations monétaires ont été enregistrées. Le taux d'utilisation des capacités de production s'est légèrement amélioré par rapport à la situation de fin d'années, mais il reste inférieur à celui du premier trimestre de l'année écoulée.

## Bayer UK Ltd en 1977

La Bayer UK Limited, une société en participation de Bayer AG, Leverkusen, a enregistré pour l'exercice 1977 un chiffre d'affaires s'élevant pour le groupe à 97 millions de livres (contre 75 millions de livres pour l'exercice précédent), ce qui correspond à un taux de progression d'environ 33 pour cent. En tenant compte des opérations de commission, on atteint le seuil des 100 millions de livres. Le bénéfice du groupe après impôts s'est élevé à 726.798 livres, ce qui représente une légère régression par rapport à l'exercice précédent (749.201 livres).

## Nouvelles de la Degussa

Pendant la première moitié de l'exercice commercial 1977/1978 (du 1.10.1977 au 31.3.1978) de la Degussa, les chiffres d'affaires ont été supérieurs de 12 % à ceux du premier semestre 1976/1977 tandis que les chiffres d'affaires du Groupe Degussa ont dépassé de 13 % ceux de la période comparable de l'exercice précédent. Toutefois, en ce qui concerne la Degussa, ces chiffres ne peuvent fournir à eux seuls une idée correcte de l'évolution des affaires. En effet, pour une juste appréciation, il convient d'éliminer l'influence des affaires de métaux précieux qui ont abouti à un accroissement relativement élevé du chiffre d'affaires en raison de l'augmentation des quantités vendues et du relèvement des cotations de l'or et du platine pendant la période qui fait l'objet du présent rapport.

Le chiffre d'affaires apuré après élimination des recettes des métaux précieux est inférieur de 7,3 % à celui de la période comparable de l'exercice précédent, ce qui est dû à un accroissement de 0,8 % des ventes sur le marché intérieur et à une régression des exportations de 13,3 %. Cette régression du chiffre d'affaires a moins affecté le secteur Métaux que le secteur Produits Chimiques dont la dépendance à l'égard des exportations est beaucoup plus forte.

Les grands investissements envisagés pour l'exercice commercial 1977/1978 concernent une installation de production de silicates de sodium et d'aluminium qui doivent remplacer en partie dans des détergents les phosphates qui sont contestés pour des raisons de protection de l'environnement, de nouvelles rationalisations dans le secteur des noirs, une installation de production de cyanure de benzoyle (matière première pour les herbicides) ainsi qu'une installation de production de cyanates alcalins (produits intermédiaires pour des spécialités chimiques).

## Accords entre CdF Chimie et Nippon Zeon

CdF Chimie a concédé à Nippon Zeon Co Tokyo, la distribution exclusive de son

élastomère de polynorbornène au Japon, en République de Corée et à Taïwan. La commercialisation se fera sous la marque Norsorex, propriété de CdF Chimie.

Les accords signés entre CdF Chimie et Nippon Zeon prévoient dans un premier temps la commercialisation de Norsorex importé de France et dans un stade ultérieur la production au Japon suivant le procédé utilisé par CdF Chimie dans son unité de Carling.

En mai 1977, CdF Chimie avait passé des accords similaires avec American Cyanamid pour l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Il convient de rappeler que grâce à ses propriétés mécaniques à très basse dureté (15 — 40 Shore A) et à son pouvoir amortissant, l'élastomère de Norsorex trouve des applications de plus en plus nombreuses, particulièrement dans les articles moulés et les profilés destinés à l'industrie des transports, l'électro-ménager, l'électro-technique et le génie civil.

## Accord entre Liquid Air Corp. of North America et Allegheny Ludlum

Un accord a été passé entre Liquid Air Corp. of North America, filiale américaine du Groupe de l'Air Liquide, et Allegheny Ludlum pour la vente de la Division Gaz industriels, à l'exception du gaz carbonique, de Chemetron Corp., filiale de Allegheny Ludlum, à Liquid Air Corp. of North America, en échange de 3 335 000 actions ordinaires de Liquid Air Corp. et de la prise en charge d'un certain passif de la Division de Chemetron. Cet accord permettra à Liquid Air Corp. de servir l'ensemble des clients du terri-

toire des Etats-Unis avec ses propres usines.

A l'issue de cette opération, le Groupe de l'Air Liquide conservera environ 53 % des actions ordinaires de Liquid Air Corp. of North America et la totalité de ses actions de préférence.

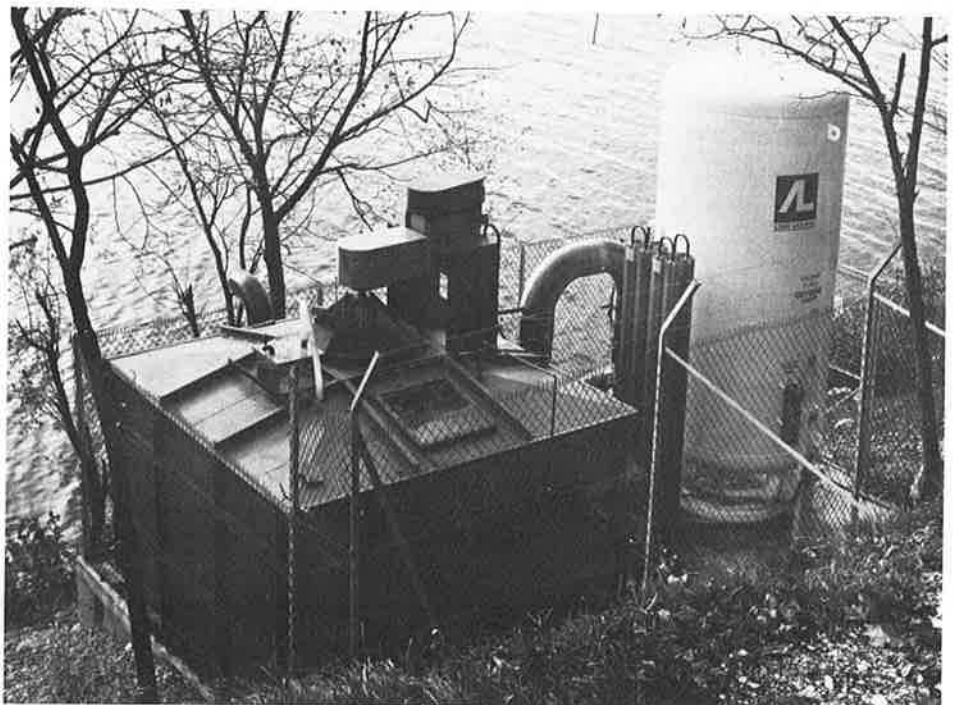
## Oxygénation des rivières : les procédés Enval

La pollution, et particulièrement celle créée par les matières organiques, provoque une importante consommation d'oxygène consécutive à la production de micro-organismes liée à sa dégradation. Quand la quantité de pollution dépasse les possibilités d'autorégulation du milieu récepteur, ce dernier consomme tout l'oxygène qu'il contient et les conditions d'anaérobiose sont alors réunies, d'où fermentation, dégagement d'odeurs nauséabondes, prolifération des germes pathogènes, etc.

Pour palier cet inconvénient, il faut transférer l'oxygène manquant en amont du rejet ou, quand cela n'est pas possible, réoxygéner le milieu récepteur.

Pour ce faire, l'Air Liquide a mis au point des matériels de transfert d'oxygène pur originaux dont les caractéristiques les plus intéressantes sont un rendement avoisinant les 100 % et une consommation d'énergie nettement moins importante que le transfert d'oxygène à partir de l'air. Ces matériels sont de trois types :

● Le Bicone : dans lequel l'oxygène pur est transféré directement dans l'effluent à réoxygéner. Cet appareil, utilisé pour les débits relativement faibles, est peu sophistiqué et ne comporte pratiquement aucune pièce en mouvement, d'où un coût d'entretien très faible.



Turboxal situé sur berge

● **Le Turboxal** : dans lequel l'oxygène enrichi en ciel gazeux dans une cuve fermée par laquelle transite l'effluent. Cet air enrichi à l'oxygène dans des proportions qui peuvent atteindre 100 % est transféré dans l'effluent à l'aide d'une turbine de faible puissance.

Le rendement de transfert d'oxygène dans cet appareil avoisine également les 100 %. Les débits d'effluents qu'il réoxygénise sont plus importants que ceux traités par le Bicone.

Une version flottante et autonome de ce Turboxal a été mise au point par l'Air Liquide à la demande du Ministère de l'Environnement et de la Culture : les «Poséidonie» C.500 et C.1 000.

● **Le Ventoxal** : qui est construit sur le principe du venturi. Extrêmement simple, ce matériel permet de traiter des débits plus importants que les matériels précités et, de par son faible encombrement, peut être utilisé dans des endroits où l'on ne pourrait installer un Bicone ou un Turboxal.

Avec ces matériels de transfert, l'Air Liquide peut apporter une solution partout où il y a déficit en oxygène et permettre de résoudre des problèmes très divers, tels la désodorisation des effluents, le dopage des stations d'épuration, la réoxygénation des lacs et des rivières, la diminution de la DCO, etc.

Ces matériels peuvent également être utilisés pour le transfert d'autres gaz tel que le CO<sub>2</sub>, par exemple, pour la régulation du pH des eaux résiduaires basiques, où des eaux potables.

---

### **CdF Chimie : cession de procédé au Brésil**

CdF Chimie vient de céder son procédé de fabrication de résines de pétrole à la société brésilienne Petroquímica Uniao SA filiale de Petrobras Química SA, d'Unipar et d'International Finance Corporation. Petroquímica Uniao SA utilisera le procédé CdF Chimie dans une unité de 10 000 t/an qui sera construite à São Paulo en aval de son vapocraqueur actuellement en service.

CdF Chimie, leader sur le marché français des résines de pétrole, exploite sur sa plate-forme de Carling/Saint-Avoid (Mosselle) une unité de 10 000 t/an dont les produits sont commercialisés sous la marque Norsolène ; une nouvelle unité de même capacité, actuellement en construction, portera à 20 000 t/an en 1979 la capacité de production de CdF Chimie et renforcera sa position dans ce domaine qui intéresse les industries du caoutchouc, des peintures et vernis, des encres et des adhésifs.

---

### **Fermeture provisoire d'unités aux U.S.A.**

International Minerals and Chemical Corporation (IMC) a annoncé, en juin, la sus-

pension provisoire des activités de l'une de ses deux usines d'ammoniac situées à Sterlington en Louisiane.

M. R.E. Jones, Jr., Directeur Général de Sterlington a souligné que la surproduction continue d'ammoniac aux Etats-Unis s'est aggravée par suite de la médiocre saison de printemps pour les engrais et des importations en provenance d'U.R.S.S. et du Mexique.

«Nous avons l'intention», a ajouté M. Jones, «de poursuivre nos activités dans notre unité la plus moderne, entrée en service en 1977 et de reprendre nos activités dans l'usine plus ancienne quand la situation du marché se sera améliorée. Il est impossible à l'heure actuelle de dire quand cette reprise aura lieu. Mais nous espérons que la situation actuelle sera de courte durée».

Les usines d'ammoniac et de nitroparaffine qu'IMC possède à Sterlington emploient plus de 450 personnes au total.

Plus de vingt grosses unités de production d'ammoniac appartenant à diverses sociétés américaines sont actuellement fermées ou tournent bien en dessous de leur capacité de production.

---

### **Une unité de cumène pour les I.C.I.**

Dans son usine de North Tees, Comté de Cleveland, une unité de cumène de capacité 125 000 t/an a été mise en route avec succès par la Division Pétrochimie des ICI. Cette unité fournit la matière première pour l'unité de phénol/acétone de Billingham dont la production est de 85 000 t/an.

U.O.P. Inc. a fourni la licence et la technique de base du procédé de condensation catalytique pour produire le cumène. Badger Limited s'est chargé des études de détail et des approvisionnements. La construction a été supervisée par la Division Agricole de ICI.

Les matières premières nécessaires à la production du cumène, benzène et propylène, sont fournies par les unités de produits aromatiques et de craquage de la Division Pétrochimie. Jusqu'ici, le cumène était importé du continent européen.

---

### **Une unité de caoutchouc synthétique en Yougoslavie**

Ina Industrija Nafta (Zagreb) a confié à Badger la réalisation d'une unité de production de caoutchouc synthétique (SBR) à la raffinerie Ina, de Sisak (Yougoslavie). Badger est chargé de la conception, de l'ingénierie et de la fourniture des équipements principaux pour cette unité de 40 000 tonnes/an. Les services compétents d'Ina se chargeront du montage de l'installation.

Cette unité, dont l'achèvement est prévu en 1980, mettra en œuvre la technologie

BFGoodrich, sous licence de la Division Chimique de BFGoodrich.

Badger a récemment terminé à Formose la construction pour la société Taiwan Synthetic Rubber Corp. d'une unité similaire, utilisant également la technologie de BFGoodrich.

---

### **Gazoduc autrichien**

Le gazoduc BOG (Autriche ouest), qui doit acheminer du gaz soviétique et iranien vers l'Allemagne fédérale et la France, fonctionnera dès l'automne 1979, ont déclaré les responsables de la société autrichienne pour l'exploitation des produits pétroliers (OeMV). Ce gazoduc, qui emprunte le territoire autrichien sur 245 km, aura une capacité annuelle de 5 milliards de m<sup>3</sup>.

---

### **PEC-Engineering Contrat d'engrais complexes en Grèce**

PEC-Engineering, Société d'ingénierie et d'entreprise générale du groupe EMC (Entreprise Minière et Chimique) a été choisie par la Société anonyme Hellénique de Produits et Engrais Chimiques pour réaliser la modernisation d'un atelier d'engrais complexes NP et PK, afin de permettre une protection de l'environnement, compte tenu de la situation de l'usine à Drapetsona (Le Pirée). Cette réalisation s'inscrit dans le programme d'innovation du complexe chimique susmentionné.

---

### **Unité autrichienne de production d'acrylonitrile**

Chemie Linz AG vient d'annoncer l'achèvement et le démarrage de sa nouvelle unité de production de 75 000 tonnes/an d'acrylonitrile à Enns (Autriche).

C'est Badger qui a été chargé de l'ingénierie et des services d'approvisionnements pour cette unité. Construite sur terrain nu elle met en œuvre le procédé Sohio, de renommée internationale.

Chemie Linz AG, anciennement Oesterreichische Stickstoffwerke AG (OESW), firme d'État, est l'entreprise chimique la plus importante d'Autriche.

---

### **Implantation d'une unité d'Aromizing® (procédé I.F.P.) pour la R.D.A.**

Le procédé Aromizing (procédé pour une fabrication optimale d'hydrocarbures aromatiques, constituant de base pour la pétrochimie) développé par l'Institut Français du Pétrole, a été récemment choisi pour un complexe pétrochimique qui sera construit à Schwedt, République Démocratique Allemande, pour le VEB Petrol-

chemisches Kombinat. Ce procédé est à la base de la production de benzène et d'un mélange de xylènes à partir d'essences de distillation directe légère et moyenne. Le démarrage est prévu pour 1981/1982.

---

### Procédé APC-Cogema pour l'extraction de l'uranium

Les recherches poursuivies conjointement depuis 1975 par la Cogema et APC, filiale de CdF Chimie pour l'extraction de l'uranium de l'acide phosphorique entrent dans une nouvelle phase.

En effet, après le succès confirmé des essais en pilote du procédé qu'ils ont breveté en 1977, les partenaires ont conclu un nouvel accord aux termes duquel une unité industrielle sera édifée sur la plateforme APC de Grand-Couronne pour y traiter la totalité de l'acide phosphorique produit.

Une étape intermédiaire, d'une capacité de 40 m<sup>3</sup>/jour d'acide phosphorique est d'ores et déjà lancée par Cogema à Grand-Couronne et sera opérationnelle dès décembre 1978.

L'étape industrielle qui suivra devrait permettre de produire une centaine de tonnes par an d'oxyde d'uranium de qualité commerciale, à partir de 1981.

Le procédé ainsi développé intéresse également plusieurs sociétés étrangères qui sont à la recherche d'une technologie éprouvée pour la valorisation de leurs ressources potentielles en uranium.

---

### Nouvelles de Stauffer

La société Stauffer Chemical Europe S.A. a annoncé que sa société a doublé sa capacité de production d'hydrate double de phosphate bicalcique, qualité alimentaire non broyée (NF) dans son usine de Chicago Heights (Illinois).

L'augmentation de la capacité de Chicago Heights va assurer un approvisionnement régulier qui permettra de faire face aux besoins croissants de la clientèle à travers toute l'Europe.

L'hydrate double de phosphate bicalcique est utilisé dans l'industrie pharmaceutique comme excipient pour la production de comprimés.

D'autre part, la société indique qu'une nouvelle usine de plusieurs millions de dollars pour la fabrication de l'anhydride phosphorique (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>), en cours de construction à Nashville (Tennessee), va doubler la capacité totale de sa société-mère pour la porter à plus de 10 000 tonnes par an.

Cette usine, qui devrait être terminée en décembre 1978, utilisera un procédé exclusif Stauffer qui a été exclusivement utilisé à Nashville pendant des années. Ce procédé produit un P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> de haute qualité, qui ne colle absolument pas et

dont les granules ont une dimension on ne peut plus régulière.

L'approvisionnement en anhydride phosphorique a été insuffisant depuis 1973 et est actuellement contingenté à partir des 2 unités de production de Stauffer aux Etats-Unis, à Nashville et à Morrisville (Pennsylvanie). En Europe, on peut s'approvisionner par l'intermédiaire de la Division industrielle de Stauffer Chemical Europe S.A.

Selon les responsables de la société, cet agrandissement, une fois terminé, permettra de satisfaire l'accroissement prévu de la demande en P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> et d'approvisionner les clients avec régularité.

L'anhydride phosphorique est utilisé comme agent de dessiccation, comme catalyseur dans la synthèse de divers produits chimiques organiques et dans la fabrication de plusieurs esters phosphorés en vue d'applications telles que les agents ignifugeants.

---

### A la Société Française Hoechst

Une Assemblée générale extraordinaire de la Société Française Hoechst a décidé la transformation du régime de gestion de la société. Elle est désormais régie par un Conseil de surveillance et un Directoire.

Le Conseil de surveillance est présidé par M. K. Lanz et a nommé MM. F. Donnay président du Directoire et H. Monod vice-président.

---

### Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique

Placé auprès du Ministre chargé de la recherche, le Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique (C.C.-R.S.T.), constitue l'instance de consultation du Gouvernement pour tous les problèmes généraux de la politique nationale de la recherche.

Il donne son avis sur les orientations de cette politique et sur les rapports dont il est saisi par le ministre chargé de la recherche, en particulier ceux portant sur les structures, l'emploi, les programmes et les budgets. Le Comité Consultatif se compose de seize personnalités nommées par décret, choisies en raison de leurs compétences en matière de recherche scientifique et technique ou en matière économique et sociale. La durée de leur mandat est fixée à deux ans. Il est renouvelable une fois.

Par décret en date du 21 mars 1978 (J.O. du 23 mars) sont nommés membres du C.C.R.S.T. pour une durée de deux ans : M. Balaceanu (Jean-Claude), Directeur général de l'Institut Français du Pétrole. M. Blamont (Jacques), Professeur à l'Université de Paris VI.

M. Boudon (Raymond), Professeur à l'Université de Paris V.

M. Bouvarel (Pierre), Inspecteur général de la recherche agronomique à l'Institut National de Recherche Agronomique.

M. Chavance (Pierre), Directeur du développement de la Compagnie Générale d'Electricité.

M. Feneuille (Serge), Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique.

M. Fillet (Pierre), Directeur général adjoint de la Division Chimie fine de la société Rhône-Poulenc.

M. Frejacques (Claude), Directeur de la division de chimie au Commissariat à l'Energie Atomique.

M. Freville (Yves), Professeur à l'Université de Rennes I.

M. Friedel (Jacques), Professeur à l'Université de Paris-Sud.

M. Guieysse (Louis), Directeur général adjoint de la Régie Autonome des Transports Parisiens.

M. Guillemain (Claude), Directeur du Service Géologique National au Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Mme Le Douarin (Nicole), Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique.

M. Louiset (Pierre), Professeur à la Faculté de médecine de Lyon-Sud.

M. Meyer (Philippe), Professeur à l'Université de Paris V.

M. Vigneaux (Michel), Professeur à l'Université de Bordeaux I.

Au cours de sa première réunion, le 10 mai 1978, le Comité consultatif a élu comme Président M. Jacques Friedel et comme Vice-Président M. Claude Guillemain.

---

### Le GECOM communique

Faisant suite à une information imprécise provenant des Communautés européennes sur la réglementation des emballages non toxiques, parue dans *L'actualité chimique* d'avril, le GECOM (Groupe d'Etude pour le Conditionnement Moderne) nous signale que la production française de PVC respectait, avant la lettre, les limites proposées par la Communauté Européenne. Les analyses réalisées dans des laboratoires hautement spécialisés dans le dosage des traces extrêmement faibles, font toutes apparaître qu'on ne détecte aucune trace de chlorure de vinyle monomère dans les liquides conservés dans des bouteilles en PVC, avec une méthode de recherche dont le seuil de détection varie entre 0,005 et 0,002 mg/kg (selon les liquides analysés). Le projet de directive présenté par la Commission européenne, adopté en janvier 1977 et entrant en vigueur au plus tard en novembre 1979 indique que le kg de produit fini ne doit contenir pas plus de 1 mg de chlorure de vinyle monomère (CVM).